

Motion sur **Les dépassements d'honoraires**

La Coordination Nationale constate :

- l'augmentation du nombre de médecins en secteur II et du volume de dépassements d'honoraires qui représentaient en 2010, 12% du total des honoraires médicaux, soit 2,5 milliards sur 21 milliards d'€.
- la disparition du secteur I dans certaines zones géographiques et pour certaines spécialités.
- le recul consécutif de l'accès aux soins et l'augmentation du reste à charge.

L'accord du 23 octobre 2012 ne remédie en rien à cette situation mais va, au contraire, l'aggraver :

- Augmentation du nombre de médecins autorisés au Secteur II.
- Aucun plafonnement réglementaire du montant des dépassements par rapport au tarif opposable de la Sécurité Sociale.
- Mécanisme de sanctions pour dépassement « abusif » vraisemblablement inopérant.
- Mépris envers les médecins de Secteur I.

La Coordination Nationale de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité

- dénonce le fait que la négociation ait été conduite en l'absence de représentants des usagers, qui finalement, seront les payeurs.
- demande le retrait de l'avenant n°8.
- maintient son refus de tout dépassement d'honoraires.
- exige leur suppression progressive et celle de tout reste à charge.
- souhaite être consultée en amont sur tout ce qui concerne la Santé notamment par la « mission LAURENT » sur les activités libérales à l'Hôpital.
- invite les usagers à combattre ces dépassements.